

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du MARDI 24/07/2018

Présents : H. Giroud-Garampon, F. Nardin,

Excusés : A. Serve, D. Franzin, C. Farrat. J. Sabatino, J. Veloso

RAPPEL :

Les clubs en infraction au statut de l'arbitrage pour la saison 2018/2019 ont paru sur le PV N° 378 du mardi 27 Février 2018 et N° 394 du lundi 18 Juin 2018.

COURRIERS

ARBITRES

Mr GUIRADO-PATRICIO Nathan : *Si vous quittez le club de DEUX ROCHERS, vous devenez indépendant pour les saisons 2018/2109 et 2019/2020.*

Mr GZADRI Mejdj : *Si vous quittez le club des TUNISIENS ST MARTIN D'HERES, vous devenez indépendant pour les saisons 2018/2109 et 2019/2020.*

Mr MORE Stéphane : *Après de nombreuses années d'arbitre indépendant vous pouvez représenter le club de l'US DOLOMIEU au statut de l'arbitrage.*

Mr ROYANNEZ Thomas : *Faire parvenir à la CDA et à la commission du statut d'arbitrage un certificat médical de votre indisponibilité. Votre club peut saisir la demande de licence.*

Le Président
Herve GIROUD-GARAMPON

Le Secrétaire
Florent NARDIN